

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE

DOCUMENTS
INDEX UNIT

APR 6 1953



-Distr.
GENERALE

A/2381
3 avril 1953
FRANCAIS
ORIGINAL :
ANGLAIS - RUSSE

Septième session
Point 16 de l'ordre du jour, partie a)

COREE. RAPPORTS DE LA COMMISSION DES NATIONS UNIES POUR
L'UNIFICATION ET LE RELEVEMENT DE LA COREE

Note du Président

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de communiquer aux membres de l'Assemblée générale copie d'un télégramme, en date du 2 avril 1953, qu'il a reçu du Premier Ministre de la République populaire démocratique de Corée.

53-9300

32

TELEGRAMME ADRESSE AU PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE GENERALE, LE 2 AVRIL 1953,
PAR LE PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE.

Pyongyang, le 2 avril 1953

EN VOUS ADRESSANT LE TEXTE DE LA DECLARATION CI-JOINTE, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE VOUS PRIE INSTAMMENT, MONSIEUR LE PRESIDENT, DE LE COMMUNIQUER A TOUS LES ETATS MEMBRES DES NATIONS UNIES, A L'EXCEPTION DU GOUVERNEMENT FANTOCHE DU KOUOMINTANG. J'ESPERE, MONSIEUR LE PRESIDENT, QUE VOUS JUGEREZ OPPORTUN DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE A CETTE DEMANDE ET DE ME TENIR AU COURANT.- MARECHAL KIM IL SUN, PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE. PYONGYANG, LE 2 AVRIL 1953.

DECLARATION FAITE PAR LE MARECHAL KIM IL SUN,
PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE,
LE 31 MARS 1953

LE 30 MARS 1953, LE PRESIDENT DU CONSEIL ET MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, M. TCHOOU EN LAI, A FAIT UNE DECLARATION AU SUJET DE LA QUESTION DE L'ECHANGE DES PRISONNIERS DE GUERRE MALADES ET BLESSES, ET AUSSI A PROPOS DU REGLEMENT DE L'ENSEMBLE DE LA QUESTION DES PRISONNIERS DE GUERRE, REGLEMENT QUI PERMETTRAIT DE PARVENIR A UN ACCORD RELATIF A LA CESSATION DES HOSTILITES EN COREE ^{1/}. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE DECLARE, A CE PROPOS, CE QUI SUIT. LA DECLARATION SUSMENTIONNEE DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE A ETE ELABOREE DE COMMUN ACCORD ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE FAIT SIENNES TANT LES CONSIDERATIONS RELATIVES A LA SITUATION POLITIQUE QUI FIGURENT DANS CETTE DECLARATION QUE LES CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS CONCRETES QUI Y SONT ENONCEES. CE FAISANT, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE NE SE BORNE PAS A APPUYER SANS RESERVES LA DECLARATION DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, MAIS ELLE CONSIDERE EN OUTRE QUE CETTE DECLARATION, DONT LE BUT EST D'OBTENIR LA CESSATION DES HOSTILITES EN COREE, PRESENTE UN CARACTERE EQUITABLE. AU COURS DES NEGOCIATIONS ENTRE LES DEUX PARTIES QUI SE SONT DERoulees A KAESONG

ET A PANMUNJOM, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE A INVARIABLEMENT POURSUIVI SA POLITIQUE DE PRESERVATION ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX, ET ELLE N'A MENAGE AUCUN EFFORT POUR TENTER D'ABOUTIR, LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE, A UN ACCORD RELATIF A LA CESSATION DES HOSTILITES. DESIREUX D'EVITER TOUTE NOUVELLE EFFUSION DE SANG, LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE EST PRET A PRENDRE DES MESURES EN VUE DE PARVENIR A UN ACCORD RELATIF A LA CESSATION DES HOSTILITES EN COREE, DANS L'ESPRIT DES PROPOSITIONS QUI FIGURENT DANS LA DECLARATION SUSMENTIONNE DE M. TCHOOU EN LAI, QUI REPRESENTE UN NOUVEAU PAS EN AVANT VERS UN REGLEMENT EQUITABLE, NON SEULEMENT DE LA QUESTION DE L'ECHANGE DES PRISONNIERS DE GUERRE MALADES ET BLESSES, MAIS EGALEMENT DE L'ENSEMBLE DU PROBLEME DES PRISONNIERS DE GUERRE, QUI DEMEURE A L'HEURE ACTUELLE LE SEUL OBSTACLE A LA CONCLUSION D'UN ACCORD RELATIF A LA CESSATION DES HOSTILITES. CES PROPOSITIONS SONT DE NATURE A ASSURER LE RAPATRIEMENT DE TOUS LES PRISONNIERS DE GUERRE QUI DESIRENT ETRE RAPATRIES, ET A PERMETTRE DE RESOUDRE EQUITABLEMENT LA QUESTION DU RAPATRIEMENT DES AUTRES PRISONNIERS DE GUERRE, QUI SERONT REMIS ENTRE LES MAINS D'UN ETAT NEUTRE. LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DEMOCRATIQUE DE COREE, FERMEMENT ATTACHE A LA POLITIQUE D'UN REGLEMENT PACIFIQUE DE LA QUESTION COREENNE, EST PERSUADE QUE L'ACCEPTATION DE CES PROPOSITIONS POURRA SERVIR DE BASE AU REGLEMENT DE LA QUESTION DES PRISONNIERS DE GUERRE ET, PAR VOIE DE CONSEQUENCE, A CELLE DE LA CESSATION IMMEDIATE DES HOSTILITES EN COREE, CE QUI REpond AUX ASPIRATIONS DES PEUPLES PACIFIQUES DU MONDE ENTIER. NOUS SOMMES PERSUADES QUE LES FORCES ARMEES DES NATIONS UNIES SI ELLES SOUHAITENT SINCEREMENT LA PAIX, NE MANQUERONT PAS D'ACCEPTER NOS EQUITABLES PROPOSITIONS.
